

PLANIFICATION

Une carte interactive pour le PLUi

Malgré la fermeture des mairies au public, le lien se maintient auprès des habitants dans tous les domaines de la vie quotidienne. Si la mise en ligne des cahiers communaux était prévue après les élections municipales, la voilà d'ores et déjà opérationnelle. Vous pouvez mettre à profit la période de confinement pour étudier ces cahiers et apporter vos contributions. Vos remarques et annotations sont les bienvenues !

Petit rappel : où en est le PLUi ?

Le diagnostic, première étape du Plan local d'urbanisme intercommunal, a été réalisé dans ses grandes lignes et présenté en réunion publique le 12 février 2020. Il sera validé par le nouveau Conseil communautaire à l'issue des élections municipales. Les cahiers communaux, initialement accessibles en mairie, peuvent être annotés et enrichis en ligne.

Pourquoi une carte interactive ?

Cette carte a pour objectif d'affiner la connaissance sur la géographie, la démographie et le fonctionnement spatial apportée par le diagnostic. Dans un territoire diffus de 1200 km² pour un peu moins de 12 000 habitants, la cartographie peine souvent à retranscrire la complexité de sa réalité. Or un bon projet de territoire part d'un bon état des lieux ! **Détailler la carte interactive du Diois permettra d'apporter des connaissances fines et des arguments afin d'appliquer ensuite des règles d'urbanisme adaptées à l'existant.**

En précisant l'occupation des sols, vos contributions peuvent éviter des erreurs de classement qui bloqueraient de futurs projets d'urbanisme. Par exemple, il est important de bien répertorier un ancien hangar agricole à usage artisanal, si son propriétaire souhaite un jour le modifier ou l'agrandir

selon les besoins de son activité. De même, des maisons isolées en zone naturelle doivent être répertoriées pour prétendre à d'éventuelles modifications.

Comment ça marche ?

Réalisée grâce à un partenariat informatique avec le Parc naturel régional du Vercors, cette carte permet à tous les habitants, résidents permanents ou secondaires, d'apporter leur contribution. Le lien suivant <https://www.paysdiois.fr/actualites/plui-diois-les-informations-sont-elles-exactes/> présente une vidéo « mode d'emploi », un mémento et la cartographie à annoter.

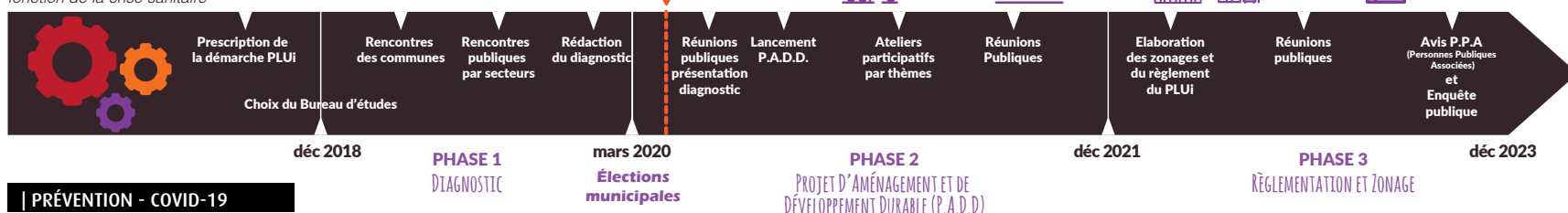
Afin de faciliter l'utilisation, toute contribution en ligne est anonyme, mais nous vous encourageons à laisser votre nom et vos coordonnées pour que le service puisse vous demander des précisions si besoin.

Les données apportées sur cette carte restent de l'ordre du relevé d'information car seules les autorisations d'urbanisme font foi. Elles seront toutes validées avec l'appui des élus communaux de votre commune.

Contact

Service Planification - plui@paysdiois.fr

Dates pouvant évoluer en fonction de la crise sanitaire



PRÉVENTION - COVID-19

A nos masques !

Dans un climat d'incertitude, nous allons devoir apprendre à vivre avec le virus Covid-19 et à nous protéger dans la durée, pendant et après le confinement. En lien avec le Département et la Région, la Communauté des communes du Diois a commandé différents types de masques qui arrivent progressivement sur le territoire.

Un travail en réseau avec le Département et la Région

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a annoncé qu'un masque par habitant serait distribué par l'intermédiaire des mairies. Le Département de la Drôme fournit des masques de protection aux aides à domicile et l'ARS au centre hospitalier et aux foyers médicalisés. En complémentarité à ces initiatives et à la dotation de l'Etat, la Communauté des communes du Diois s'organise localement et reste vigilante afin de combler, selon les besoins, les lacunes éventuelles.

Masques à usage unique et masques lavables

Par le biais de l'Association des Maires de la Drôme, la CCD a commandé des masques à usage unique qui seront destinés en priorité aux soignants et disponibles via les pharmacies. Cette commande reste ponctuelle, afin de ne pas engorger un marché national sous tension. Une première livraison devrait être assurée ces prochains jours.

En complément, la CCD a commandé à l'entreprise Lassalle, à Die, 1000 masques en tissu lavables réalisés à partir des recommandations AFNOR.

Ces masques barrière permettront aux agents communaux et intercommunaux, aux élus, ainsi qu'aux petits commerçants en contact avec le public de continuer à travailler en sécurité.

Un territoire résilient

Une fois de plus, le Diois montre sa capacité de résilience, puisque des entreprises se sont mises à fabriquer des masques et des gels hydroalcooliques afin de répondre à la demande. De même, de nombreuses couturières (et sans doute quelques couturiers) se sont lancées dans la fabrication de masques lavables, donnés gratuitement dans leur entourage.

Un grand merci à toutes et à tous !

L'Espace social et culturel du Diois collecte les masques réalisés par des couturier(e)s ou autres acteurs volontaires, afin de les distribuer aux personnes qui en ont besoin - personnes aidant un proche âgé ou vulnérable par exemple -
> contact 04 75 22 20 45 du lundi au vendredi de 14h à 17h